

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 16 novembre 2017 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Vours Marie Agnès, Vergne Jérôme

Procurations : Salvan Elisabeth pouvoir à Cassabois Marie Pierre
Vours Marie Ange pouvoir à Vours Marie Agnès

Absent excusé : Lamic Pascal

Date de convocation : 10 Novembre 2017

Secrétaire de séance : Vergne Jérôme

Le jeudi 16 novembre 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1 - Approbation PV réunion du 16 novembre 2017

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Participation aux travaux aménagement réseaux Les Espérières

Monsieur le maire indique que la participation aux travaux pour le déplacement des canalisations d'eau aux Espérières n'a toujours pas été réglée. La participation qui était de 5 103.06 € au départ a été ramenée à 3 000 €. DE ce fait, il convient de voter un accord de principe afin que le Syndicat puisse émettre un mandat pour confirmer la diminution du montant de 2 106.06 € sur la somme initiale. La participation est approuvée à l'unanimité.

3 - Tableau classement voirie - PV mise à disposition à acter

Cauvaldor demande un tableau du classement des voiries mises à sa disposition. Il s'agit des voies, rues et places classées. Monsieur le maire présente le tableau mais précise qu'il y a quelques modifications à apporter qui devront faire l'objet d'un nouveau classement communal pour être prises en compte pour les attributions de compensation de 2018.

Le tableau des voiries pour mise à disposition à Cauvaldor est adopté à l'unanimité.

4 - Etude pour commune nouvelle à délibérer

Monsieur le maire fait part d'un entretien avec la municipalité d'Alvignac en vue d'un rapprochement entre les communes et envisager l'éventualité d'une commune nouvelle. Après discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe d'une étude faite par des commissions émanant de chaque conseil municipal pour voir la faisabilité d'une fusion des deux communes.

5 - Avis du conseil sur les rythmes scolaires

Monsieur le maire fait part des nouvelles dispositions gouvernementales qui autorisent les écoles à choisir les Semaines scolaires à 4 jours ou à 4,5 jours. Ce choix est décidé par le conseil d'école, après vote des parents délégués de classes, des enseignants et de la municipalité. C'est pourquoi il est demandé un avis auprès du conseil municipal. UN sondage auprès des parents d'élèves, des enseignants et du personnel péri-éducatif a donné une légère préférence pour la semaine à 4 jours.

Après discussion et considérant que les parents d'élèves de l'école de Miers sont majoritairement pour une semaine à 4 jours d'école, le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, opte pour qu'ils passent à une semaine étalée sur 4 jours d'école.

6 - Point sur réunions passées et à venir

- Le maire informe les membres du conseil de la réunion organisée par l'AMF sur la gestion des Cimetières et la reprise des tombes. Il en ressort que le point le plus urgent à traiter est la création d'un ossuaire indispensable pour pouvoir récupérer les tombes laissées à l'abandon. Des devis vont être établis.
- La réunion de Biars organisée par Cauvaldor portait sur les compétences eau et assainissement. Une chose est sûre c'est que ces compétences seront transférées à Cauvaldor à partir de 2020. Reste à en définir les modalités de fonctionnement et d'organisation. Pour l'instant, un état des lieux et un diagnostic ont été faits par le bureau d'études.
- Une réunion concernant Barrières a eu lieu à Miers avec la participation de tous les organismes impliqués sur ce site pour réfléchir à son avenir et ses objectifs. Un groupe de travail a été constitué, il sera dirigé par l'ADEFPAT et pourra bénéficier de l'aide d'un groupe d'appui. Cette réflexion portera sur 6 ou 7 réunions d'une journée et à l'issue de cette période, un rapport sur la gestion, le fonctionnement et les animations possibles sera rendu.

7 - Culture et Patrimoine

Gilles Fau rappelle les principaux rendez-vous à venir :

- ✓ **23 novembre** – Première réunion *Adefpat* concernant le hameau de Barrières et son environnement patrimonial.
- ✓ **29 novembre** – Réception à la mairie de l'association *ArtZimut* au sujet d'un projet d'animation sur la commune.
- ✓ **08 décembre** - salle municipale à 20h30 :
Soirée diaporamas *Faune et flore en Quercy* par Patrick Thiot et Jean Cances (entrée libre).

La commission va achever le concours sur le patrimoine miersois. Questions et règlement seront publiés dans le prochain bulletin municipal.

8 - Adhésion au fonctionnement du futur espace multi-activités sur Alvignac-les-Eaux

La Commune d'Alvignac les Eaux va présenter un dossier de demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de Cauvaldor pour la construction d'un espace multi-activités. La commune de Miers, étant déficiente dans ce domaine, utiliserait aussi cet espace multi-activités. Cet espace deviendrait donc intercommunal puisque la gestion du fonctionnement serait prise en charge conjointement par les 2 communes.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

9 - Complément horaire pour agent de la maternelle

Le Président du SIVU scolaire l'Etoile a fait part d'une demande des enseignantes d'Alvignac qui souhaitent un agent scolaire supplémentaire pour le mercredi matin. Il y a 3 agents les lundi, mardi, jeudi, vendredi matin mais seulement 2 le mercredi - or les effectifs de l'école nécessitent la présence d'un troisième agent le mercredi matin aussi - Cela représente un coût supplémentaire pour le SIVU et pour l'année scolaire d'environ 2 500 €.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Questions diverses :

- * Madame Cassabois, déléguée au syndicat AEP de Padirac, fait un compte rendu du rapport 2016 sur l'eau. Ce rapport est consultable en mairie.

- * L'entreprise INEO est venue sur le stade municipal pour constater les dysfonctionnements de l'éclairage. Il apparaît que des lampes n'éclairent plus et que les 2 poteaux au fond du stade ont des problèmes d'alimentation. D'où un devis de réparation certainement élevé. La nécessité de la remise en état va se poser, l'éclairage étant suffisant pour des entraînements nocturnes.

- * Demande de Monsieur Daillon Jean-Louis pour savoir si, en cas de vente de sa maison, les nouveaux locataires auront aussi le droit d'utiliser le chemin contigu à la cour d'école qui fait partie du domaine privé de la commune. L'accord a été donné, il sera acté par un arrêté municipal.

Fin de la séance à 23 h 20